

# Les douze règles d'or de l'entente parentale

1. Je traiterai l'autre parent avec respect en tout temps.
2. Je n'utiliserai pas de termes condescendants ou méprisants dans nos échanges.
3. J'accepte que les besoins de nos enfants soient plus importants que mes propres besoins territoriaux ou d'indépendance.
4. J'accepte de respecter le temps de l'autre parent avec nos enfants et je n'interfèrerai pas dans l'horaire convenu.
5. J'accepte de respecter le style de parentage de l'autre parent et de ne discuter des problèmes qu'aux périodes de communication convenues.
6. Tout désaccord ou zone de conflit potentiel ne sera abordé qu'au moment convenu, ni en présence, ni à la portée de voix des enfants.
7. J'accepte de suivre l'horaire parental en étant à l'heure pour les enfants
8. Je dois d'abord discuter avec l'autre parent, de tout changement d'horaire avant d'en informer les enfants.
9. J'accepte de ne **jamais** dénigrer l'autre parent, en sa présence ou devant les enfants.
10. Je n'encouragerai pas ouvertement ou subtilement nos enfants à prendre la part d'un parent et ainsi les faire cheminer dans un conflit de loyauté
11. Je comprends qu'il est dans le meilleur intérêt de nos enfants d'avoir deux parents qui les aiment et prennent soin d'eux en s'impliquant dans leur vie sur une base régulière.
12. Je comprends que nous pouvons être divorcé(e)/séparé(e)s, mais que nous serons toujours **ensemble** des parents pour la durée de notre vie ou la vie de nos enfants.